

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2020

L'an **DEUX MIL VINGT**, le **vendredi 11 décembre à vingt heures et trente minutes**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **DORISON Guy**, Maire.
La séance se déroule à huis clos.

Étaient présents : Mme. **AMARAL** Sandra, Mme. **CHANDI** Katia, Mme. **CHEMIN** Delphine, M. **COSSON** François-Xavier, Mme. **BRICAUD** Nathalia, M. **KARM** Jean-Marie, Mme. **LAMARQUE** Nadine, Mme. **MICHAUT** Jocelyne, M. **ROBIN** Gilles, M. **TREFCON** Laurent, Mme. **CORREIA** Sandrine, M. **POLICE** Yves.

Était absents excusés : M. **ROPERS** Patrick (donne pouvoir à Mme. **BRICAUD** Nathalia), Mme. **BICENKO** Katherine (donne pouvoir à Mme **AMARAL** Sandra).

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme **CHEMIN** Delphine.

Date de convocation	30 novembre 2020
Date d'affichage	01 décembre 2020
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	13

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du 9 octobre 2020,
- 2) Création de la commission de contrôle des listes électorales,
- 3) Plan Communal de Sauvegarde,
- 4) Programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie & Convention groupement de commandes « travaux voirie » par Rambouillet Territoires,
- 5) Amendes de police 2020 : Radar pédagogique,
- 6) Réseau des Médiathèques : convention de partenariat pour l'acquisition de bandes dessinées et DVD pour 2020,
- 7) SICTOM de Rambouillet : Rapport d'activité 2019 accompagné du compte administratif 2019,
- 8) Changement du nombre d'heures de travail d'un agent (35 h au lieu de 37 h),
- 9) Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent),
- 10) Création Poste Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (35 h).

Informations diverses

- Préfecture des Yvelines : élection des représentants des communes au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI),
- Préfecture des Yvelines : transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de Rambouillet Territoires en matière de stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil des gens du voyage,
- CART : PLUi – report du transfert automatique du PLU aux intercommunalités au 1^{er} juillet 2021 (report du droit d'opposition fixé au 1^{er} avril 2021).

Questions diverses

~*~*~*~

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'ensemble du conseil municipal de rendre hommage à M. Samuel Paty en respectant une « minute de silence ».

1/ Approbation du compte-rendu du 9 octobre 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2020 est adopté à l'unanimité. En revanche, lors de ce conseil municipal du 9 octobre dernier, une décision modificative a été votée alors qu'il manquait 2 lignes au tableau (chapitre 67 : ajout de 17.100 € en dépenses – chapitre 013 : ajout de 17.100 € en dépenses). Le rajout de ces 2 lignes a été adopté.

2/ Création de la commission de contrôle des listes électorales

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales et a notamment, à ce titre, transféré aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radions des électeurs.

La commission de contrôle est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Sa composition diffère selon le nombre d'habitants de la commune et, pour la Commune de Ponthévrard, elle se compose d'un conseiller municipal (dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission de contrôle).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- DÉSIGNE :

- **M. TREFCON Laurent**, conseiller municipal délégué titulaire, Mme KONIECZKA Katia, conseillère municipale déléguée suppléante, membres de la Commission de contrôle des listes électorales, délégués de la Commune,
- **Mme. BERTRAND Louisa**, déléguée titulaire et Mme. BOTTREAU Nathalie, déléguée suppléante, membres de la Commission de contrôle des listes électorales, délégués de la Commune,
- **M. CHARPENTIER Pierre**, titulaire et Mme. PROUTEAU Géralde, suppléante, membres de la Commission de contrôle des listes électorales, délégués de la Commune.

3/ Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire donne la parole à Mme. BRICAUD Nathalia.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, Mme. BRICAUD souhaite mettre en place une commission. Elle sera composée de 4 membres : Mme. BRICAUD Nathalia, M. POLICE Yves, M. COSSON François-Xavier et M. ROBIN Gilles.

Toutes personnes dont les coordonnées figureront sur le Plan Communal de Sauvegarde devront être prévenues et donner son accord (RGPD), sous la responsabilité du Maire. Le Plan Communal de Sauvegarde n'est pas finalisé, il manque certains éléments et informations. Chaque Conseiller devra se positionner d'ici la fin de l'année 2020 sur un poste dans l'organisation du dispositif : coordination des moyens et actions, équipe de terrain, répartition des missions, etc. ...

4/ **Programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie**

Monsieur le Maire donne la parole à M. KARM Jean-Marie qui informe l'ensemble de l'assemblée de la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 26 juin 2020 relative au programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers et suite à la délibération n° CC1911SUV01 du 25 novembre 2019 de Rambouillet Territoires relative au programme départemental 2020-2022 d'aide aux structures intercommunales en matière de voirie, et son annexe mentionnant les linéaires de voiries intercommunales pour chaque commune membre.

Considérant que pour la commune de Ponthévrard, le tableau de répartition précise que le linéaire de voirie intercommunale s'établit à **0,1605 kms**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Rambouillet Territoires à utiliser la subvention transférée pour des travaux de voirie sur le territoire intercommunal.

4bis/ **Convention groupement de commandes « travaux voirie » par Rambouillet Territoires**

Monsieur le Maire donne la parole à M. KARM Jean-Marie qui informe le Conseil Municipal que la convention de groupement de commandes et le marché qui en découle pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagements divers sur les Transcom (les voiries communales et structures communautaires) arrivera à échéance le 30 avril 2021.

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est favorable au renouvellement de ce processus de mutualisation pour la procédure de marché et propose une nouvelle adhésion des communes qui le souhaitent au regard de la signature d'une nouvelle convention explicitant les conditions d'adhésion.

Considérant la volonté d'adhérer au groupement de commandes, en vue du choix de l'entreprise qui assurera ces prestations, à compter du 1^{er} mai 2021 et jusqu'au 30 avril 2022 avec possibilité offerte à chaque membre de reconductions annuelles des marchés pour une durée maximale de 4 ans,

Considérant la désignation de Rambouillet Territoires comme coordonnateur du groupement, qui sera chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire, ainsi qu'à signer et notifier celle-ci au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement,

Considérant la possibilité de la commune de solliciter l'assistance technique du service voirie de Rambouillet Territoires. Les membres du groupement qui auront saisi ce service s'engagent à régler à Rambouillet Territoires le montant relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les coûts inhérents à ce service sont décrits dans l'article 9 de la convention d'adhésion.

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour entretien et aménagement divers sur les voiries et service d'assistance technique de Rambouillet Territoires dans le cadre des travaux de voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DONNE** son accord sur ce projet de groupement de commande,
- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement divers sur les Transcom, les voiries communales et structures communautaires,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes,
- **PRÉCISE** que la coordination du groupement sera assurée par Rambouillet Territoires,
- **FIXE** le montant minimum (le cas échéant) et maximum annuel des travaux réalisables sur la commune : 75 000 € HT - 150 000 € HT,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention telle, qu'annexée à la présente délibération, avec la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et les autres membres du groupement constitué.

5/ AMENDES DE POLICE 2020

Monsieur le Maire donne la parole à M. KARM Jean-Marie qui informe le conseil municipal d'un courrier émanant du Conseil Départemental en date du 26 août 2020 concernant la répartition du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants en vue de la réalisation d'aménagements,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser les voies permettant de desservir les abords de l'école de la Forêt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2020, une subvention pour l'aménagement d'aires d'arrêts de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes.
- **Description des travaux** : implantation d'un radar pédagogique solaire avec support, modèle 159958 (face à la mairie située au 5 Grande Rue – direction du centre du village). Il permettra, en plus du ralentisseur, de faire réduire la vitesse de circulation.

Coût H.T. des travaux : 1.459,00 €

- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
- **S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge.

Quelques idées sont proposées pour les prochaines années : passages piétons lumineux, miroirs supplémentaires, etc. ...

6/ Réseau des médiathèques : convention de partenariat pour l'acquisition de bandes dessinées et DVD (Année 2020)

Monsieur le Maire donne la parole à Mme. AMARAL Sandra qui informe les membres de l'assemblée que les communes de Rochefort-en-Yvelines, Ponthévrard, Sonchamp, Saint-Arnoult en Yvelines, Orcemont, Ablis et Bullion ont décidé de s'associer pour l'acquisition de bandes dessinées et DVD.

La Commune de Rochefort-en-Yvelines, porteuse du projet cette année, s'engage une fois par an à verser la subvention due sur présentation de justificatifs, soit 30 % du montant engagé dans la limite du maximum de 400 €. Pour l'année 2020, l'acquisition de bandes dessinées a été de 403,24 €. Par conséquent, le montant de la subvention sera de 120 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de s'associer avec les communes de Rochefort-en-Yvelines, Sonchamp, Saint-Arnoult en Yvelines, Orcemont, Ablis et Bullion pour l'acquisition de bandes dessinées et DVD.

7/ **SICTOM de la Région de Rambouillet : Rapport d'activité 2019 accompagné du Compte Administratif 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2019 du SICTOM de la Région de Rambouillet ainsi que du Compte Administratif 2019.

Suite à ces informations, il propose de donner acte de la présentation de ce rapport et du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2019 et du Compte Administratif du SICTOM de la Région de Rambouillet.

Il est proposé qu'une activité entre le SICTOM de la Région de Rambouillet et l'école soit prévue dès que la situation sanitaire actuelle soit revenue à la normale.

8/ **Changement du nombre d'heures de travail d'un agent (35 h au lieu de 37 h)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme. BRICAUD Nathalia, adjointe au Maire.

Elle informe l'ensemble de l'assemblée qu'un seul agent bénéficie d'un contrat de 37 avec 11 RTT par an.

Elle précise que cette année avec le COVID 19, tous les agents de l'État ont eut 6 jours de RTT en moins. Ce retrait n'a pas été fait sur notre commune.

Il est précisé que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à 35 heures et de fermer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe de 35 heures avec RTT, **en raison d'un ajustement du temps de travail.**

Mme. BRICAUD Nathalia, adjointe au Maire, propose à l'assemblée la création de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires et à la fermeture du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe de 35 heures avec RTT à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **1^{er} janvier 2021.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **Adopte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

Filière administrative : Ancien effectif : 0 - **Nouvel effectif : 1**

- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

9/ Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (chapitre 20-21-23) : **646 872.00€**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 160 700.00 €, soit 25% de **646 872.00 €**.

Chapitre	Budgétisé	1/4 des dépenses
20	11 000.00	2 700.00
21	615 872.00	153 000.00
23	20 000.00	5 000.00
TOTAL GLOBAL	646 872.00	160 700.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses énoncer ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Accepte** les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

10/ Création Poste Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe 35 heures

Monsieur le Maire donne la parole à Mme. BRICAUD Nathalia, adjointe au Maire.

Elle informe l'ensemble de l'assemblée qu'en raison de la mise en disponibilité d'un agent administratif, il convient de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à 35 heures en attendant de supprimer le poste de 31 h dans plus de 6 mois.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires à compter du 11 décembre 2020.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **11 décembre 2020**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **Adopte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

Filière administrative : – Ancien effectif : 0 - **Nouvel effectif : 1**

- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget.

Informations et questions diverses

ENTRETIEN DE LA COMMUNE :

Les contrats de location du tracteur et des 2 tondeuses entraînent un coût de location annuel de :

Tondeuse 1 : 6185 €/an,

Tondeuse 2 : 6204 €/an,

Tracteur : 16.541 €/an.

Les locations coûtent 29 K€ par an pour un montant de 116 K€ sur la durée de location des 4 ans.

Ces contrats de location s'arrêtent à la fin de cette année.

Il est décidé de conserver la marque JOHN DEERE qui est du matériel de qualité. Le conseil municipal prévoit de partir sur le l'investissement à taux 0% sur 4 ans pour :

- * l'achat d'un tracteur : 63 K€ HT,
- * l'achat d'une tondeuse 26 K€ HT,
- * l'achat d'un taille-haie à monter sur le tracteur 23 K€ HT.

PRÉFECTURE :

- Préfecture des Yvelines : Celle-ci informe tous les maires par courrier en date du 22 octobre 2020 des élections des représentants au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).
- Préfecture des Yvelines : information concernant le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de Rambouillet Territoires en matière de stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil des gens du voyage.

PLUi - CART : Direction du service urbanisme et Programmation de l'Habitat :

La loi n° 1379 du 14 novembre 2020 portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire a **reporté le transfert automatique du PLU aux intercommunalités au 1^{er} juillet 2021**. Aussi, la période durant laquelle un droit d'opposition au transfert du PLUi pourra être exercé par les communes membres est également reportée. Aussi, les communes doivent délibérer dans le nouveau délai imparti, soit du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

COMMUNE :

- Dans le cadre du concours des « plus belles illuminations et décorations de Noël » organisé par la commune, il a été désigné 3 personnes pour élire en partenariat avec des collégiens (en attente d'enfants volontaires), la « plus jolie maison illuminée » : Mesdames Nadine LAMARQUE, Katia CHANDI et Monsieur Jean-Marie KARM.
- Distribution des colis de Noël aux « CHEVEUX BLANCS » (personnes âgées de plus de 62 ans) : 70 colis seront distribués très prochainement.

ACTION SOCIALE AGENTS COMMUNAUX :

Le courrier envoyé à PLURÉLYA pour résilier le contrat est arrivé trop tard. Le délai étant dépassé, nous avons prolonger l'affiliation pour l'année 2021 avec des tarifs revus à la baisse pour des conditions quasi équivalentes. Une réunion ouverte à l'ensemble du personnel communal sera bientôt mise en place afin de leur présenter le panel des offres « PLURÉLYA ».

SERVICES SCOLAIRES :

La mise en place des repas chauds au centre de loisirs (mercredi et vacances) va bientôt être effective.

Elle entrainera une mise à jour des tarifs avec l'ajout de goûters équilibrés.

Le règlement intérieur des services périscolaire et extrascolaire va être revu pour spécifier le délai de prévenance et les conditions de facturation selon les absences.

Ce nouveau règlement sera défini de façon à faciliter les échanges entre les familles et les différents services rattachés, et également à la mise en place du « PORTAIL FAMILLE » qui permettra de gérer les inscriptions, les absences, les paiements de facture... (mise en place prévue le 1^{er} trimestre 2021).

Le logiciel de comptabilité va être changé par un système de comptabilité plus récent et plus pratique à compter de fin décembre 2020. Il permettra une analyse plus fine du coût de chaque service et une fluidité d'utilisation.

Des boules de Noël en chocolat vont être offertes aux enfants de l'école par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.